

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Titre du projet

**APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITES D'ADMINISTRATION
DE LA JUSTICE**

Description sommaire

Suite à un processus de diagnostic et de concertation avec les partenaires en développement, le gouvernement du Togo a élaboré et adopté un Programme national de modernisation de la justice. Le présent projet vise à renforcer les capacités de la Chancellerie pour lui permettre de faire face aux actions intérieures prioritaires et de piloter ce programme afin de réaliser les objectifs fixés. Il s'agit aussi d'aider au lancement des campagnes de sensibilisation afin d'encourager le processus participatif.

En effet, Il est prioritaire que le Ministère de la Justice soit réorganisé et renforcé ; que des actions de sensibilisation soient menées sur le programme national pour impliquer les populations et tous les acteurs et partenaires ; et que les compétences des services de contrôle et d'inspection judiciaires et des parquets soient renforcées. Il s'agit également d'accroître l'accès au droit du public et surtout les femmes et les groupes défavorisés.

TOGO

~~Effet(s) de l'UNDAF et indicateur(s) : Gouvernance institutionnelle, participative et économique renforcées, notamment les dimensions d'Etat de droit, décentralisation, genre et planification.~~

~~Effet(s) escompté(s) du Plan d'Action du Programme de Pays : 1. Réformes institutionnelles du système judiciaire adoptées et mises en œuvre – 2. Systèmes nationaux de protection des droits de l'homme mis en place.~~

~~Indicateurs : 1. Capacités de gestion du secteur de la justice renforcées – 2. Instruments facilitant l'accès des populations au droit mis en place.~~

Produits escomptés : 1. Ministère doté d'un nouvel organigramme avec un tableau des effectifs révisé – 2. Cadres de l'Inspection générale des services judiciaires et Direction des parquets renforcés en matière de techniques d'audit, procédures et contrôle – 3. Responsables centraux et régionaux de l'Administration et représentants de la société-civile et du secteur privé sensibilisés sur le contenu du Programme de Modernisation de la Justice.

Organisme d'exécution : PNUD

Partenaires de mise en œuvre :

Ministère de la justice
Ministère de la démocratie et de l'Etat de droit
Organisations de la société civile
Secteur privé
Barreau de Lomé
Facultés de droit des universités de Lomé et Kara
Services techniques régionaux
Représentants des populations
Magistrats et auxiliaires de justice

Période du programme : mars-décembre 2006
Composante du programme : Gouvernance
Titre du projet : Appui au renforcement des capacités
d'administration de la justice
Numéro du projet :
Durée du projet : 10 mois

Budget : 100.000\$
Frais de services de gestion :
Budget total : 100.000\$
Ressources allouées : 100.000\$
Gouvernement :

- Ressources ordinaires :
- Autres :

Approuvé par (PNUD) :

Section 1 : DESCRIPTION NARRATIVE

1. Analyse de la situation

A l'instar des autres pays africains, le Togo a depuis le début des années 90 opté pour l'instauration de la démocratie et de l'Etat de droit. Dans ce contexte, il fallait disposer d'un système de bonne gouvernance qui renforce le pouvoir judiciaire et lui permet de jouer un rôle de premier plan par son impartialité, sa sérénité et sa capacité d'appliquer de façon stricte la règle de droit contribuant ainsi à la paix sociale.

Conscient de cette nécessité et face aux engagements pris en avril 2004 pour stimuler le dialogue politique et renforcer la démocratie et l'Etat de droit, le gouvernement togolais, avec l'appui du PNUD, a établi un diagnostic de la justice fondé sur quatre questions essentielles : la justice togolaise est-elle saine ? sereine ? accessible ? et impartiale ? Ce diagnostic a conclu à une justice raisonnablement accessible aux citoyens, mais influencée, troublée dans ses relations internes et externes, et affectée par un manque d'impartialité et par l'arbitraire. Le diagnostic relève également une faiblesse des moyens humains, techniques et financiers à tous les niveaux. A partir de ce constat, le diagnostic a proposé des axes de réformes : assurer l'indépendance de la magistrature ; renforcer l'action de la justice en matière de droits de l'homme ; moderniser le droit social et des affaires ; organiser les professions juridiques ; améliorer les conditions matérielles ; renforcer l'éthique dans l'administration de la justice ; et accroître l'accessibilité du public au droit.

Ces orientations pertinentes ont ensuite permis au gouvernement, en 2005, de formuler et adopter un Programme national de modernisation de la justice d'un coût global de 10 milliards fca environ et pour lequel plusieurs bailleurs de fonds tels que l'Union Européenne, la France, les USA sont disposés à apporter leurs concours.

2. Problématique

Des avancées importantes vers l'instauration de l'Etat de droit sont intervenues depuis le début des années 90. L'indépendance de la justice a été garantie par la Constitution de 1992 qui avait établi la séparation des pouvoirs, l'inamovibilité des magistrats du siège et du parquet et la création d'un Conseil supérieur de la magistrature. L'Etat togolais a adhéré aux principales conventions internationales sur les droits de l'homme et est un Etat membre de l'OHADA dont il applique les actes uniformes, contribuant ainsi à une plus grande sécurité juridique des affaires.

Cependant, de nombreux problèmes demeurent. Le service public de la justice s'est fortement détérioré depuis une décennie, du fait des restrictions budgétaires, conséquence de la réduction drastique de l'aide internationale en 1993. Le budget de ministère de la justice, amputé de 50% au début des années 90, représente aujourd'hui moins de 0,5% du budget national et ne parvient qu'à financer les salaires des magistrats. L'absence totale de crédits d'investissement alloués à la justice a conduit à une dégradation des infrastructures judiciaires qui affecte tant les conditions de travail des magistrats que l'image même de la justice. La formation et le perfectionnement des magistrats ne sont plus assurés depuis plusieurs années.

Le corpus normatif civil et pénal est lacunaire et en contradiction avec l'évolution de la société. Ainsi le code civil reste le code français d'avant les indépendances ; le code pénal ne comporte que 243 articles et est en contradiction avec les dispositions de plusieurs conventions internationales auxquelles le Togo adhère ; le code de l'enfant n'est toujours pas rédigé. L'établissement de l'Etat de droit est par ailleurs

~~baillleurs de fonds et accélérant ce faisant, la mobilisation des aides pour les actions à moyen et long termes. Le chronogramme du programme intérimaire est axé sur : i) l'implantation du dispositif de réformes et de coordination des aides ; ii) l'information et la sensibilisation du public sur le contenu du programme et les modalités de mise en œuvre ; iii) le renforcement des capacités du ministère de la justice ; iv) la réforme de l'encadrement juridique ; v) la programmation de la réforme des codes et l'adoption des textes les plus urgents ; vi) la réorganisation et l'informatisation des greffes des juridictions centrales ; vii) le lancement du programme de perfectionnement des magistrats ; viii) la codification et diffusion du droit existant.~~

Au plan du financement, plusieurs bailleurs de fonds dont l'Union Européenne ont exprimé leur adhésion et leur volonté de contribution à ce programme. Le processus de mobilisation des ressources auprès de ces partenaires sera concerté et coordonné afin d'éviter les double emplois et les saupoudrages. Dans l'immédiat, l'exécution des activités prioritaires se fera sur les financements provenant des ressources TRAC, du Fonds fiduciaire de la France (à qui une requête de financement a été adressée) et du Fonds fiduciaire du PNUD.

L'actuel projet vise l'organisation de campagnes de sensibilisation à travers tout le pays sur les objectifs et le contenu du programme national de modernisation de la justice. Ceci pour assurer une plus grande participation des acteurs et bénéficiaires dès la mise en exécution du programme. Une des actions prioritaires que vise l'appui du PNUD est le renforcement du Ministère de la justice par l'élaboration d'un nouvel organigramme, la revue des effectifs et la formation des cadres de l'Inspection générale des services judiciaires et du Parquet en techniques d'audit, en procédures et contrôle des juridictions.

La nature des activités et les objectifs recherchés impliquent la participation des cadres du ministère, des services de l'inspection et du contrôle judiciaire, des magistrats et auxiliaires de justice, du Barreau de Lomé, des organisations de la société civile, du secteur privé, des facultés de droit des universités de Lomé et de Kara, des représentants des populations, des services techniques régionaux.

5. Arrangement de gestion

Ce projet sera mis en œuvre par le PNUD en tant qu'agence de réalisation. Le Ministère de la Justice, Garde des Sceaux est l'entité responsable au niveau national.

Les activités seront exécutées suivant la technique de gestion basée sur les résultats stratégiques, en mettant l'accent sur les effets et les produits assortis d'indicateurs.

6. Suivi et évaluation

Le suivi-évaluation se fera en respectant la démarche retenue au niveau du PAPP. Les activités de suivi seront organisées par le PNUD, la Direction générale du plan et de l'aménagement du territoire qui coordonne, et le Ministère de la Justice ~~Garde des Sceaux~~, sur la base d'un calendrier fixé de commun accord.

Des rapports d'activités trimestriels et un rapport annuel seront élaborés par le Chargé de programme au PNUD, en concertation avec le Ministère de la Justice et la Direction générale du plan et de l'aménagement du territoire.

Des réunions de revue ou de concertation seront organisées, soit pour recentrer les activités en fonction des résultats stratégiques recherchés, soit pour examiner des problèmes importants observés dans la mise en œuvre du projet.

7. Contexte légal

L'administration globale du projet sera régie par les procédures et règlements du PNUD contenus dans le Manuel de programmation selon le contexte politique défini par le Conseil d'Administration. Le PAPP 2004-2006 entre le gouvernement du Togo et le PNUD régira la gestion de la composante.

Le présent document ^{S'insère ds} constitue l'instrument visé à l'article 1^{er} de l'Accord-type d'assistance de base conclu entre le gouvernement du Togo et le PNUD, signé le 21 mars 1977.

Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au document qu'avec la signature du Représentant Résident du PNUD :

- Les révisions ou compléments apportés aux annexes du document ;
- Les révisions n'ayant pas d'incidence notables sur les objectifs immédiats, les produits et les activités du projet, mais qui tiennent à l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou augmentations de coûts dues à l'inflation ;
- Les révisions dues à l'inflation ou à d'autres causes, des dépenses d'experts ou d'autres frais.

Section 2. CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES

Produits prévus	Activités prévues	Apports (\$)
1. Ministère doté d'un nouvel organigramme avec un tableau des effectifs révisé	1.1. Elaborer et valider un nouvel organigramme 1.2. Réviser le tableau des effectifs	10.000 -
2. Cadres de l'Inspection générale des services judiciaires et Direction des parquets renforcés en matière de techniques d'audit, procédures et contrôle	2.1. Identifier les besoins et formuler un programme de formation 2.2. Organiser les séminaires de formation	10.000 38.000
3. Responsables centraux et régionaux de l'Administration et représentants de la société-civile et du secteur privé sensibilisés sur le contenu du Programme de Modernisation de la Justice.	3.1. Préparer le programme des campagnes de sensibilisation (1 consultant national) 3.2. Organiser une campagne de sensibilisation dans chacune des 5 régions du pays + le web - www	2.000 40.000
TOTAL		100.000

Section 3. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL 2006

Produits prévus	Activités clefs	Cadre temporel				Partenaire responsable	Fonds	Donateurs	Montant
		T1	T2	T3	T4				
1 Ministère doté d'un nouvel organigramme avec un tableau des effectifs révisé	1. Elaborer et valider un nouvel organigramme		X			Ministère de la justice		PNUD DGTTF	10.000\$
	2. Réviser le tableau des effectifs	X	X			Ministère de la justice			
Cadres de l'Inspection générale des services judiciaires et Direction des parquets renforcés en matière de techniques d'audit, procédures et contrôle	1. Identifier les besoins et formuler un programme de formation			X	X	Ministère de la justice		PNUD DGTTF	10.000\$
	2. Organiser les séminaires de formation								38.000
Responsables centraux et régionaux de l'Administration et représentants de la société-civile et du secteur privé sensibilisés sur le contenu du Programme de Modernisation de la Justice.	1. Préparer le programme des campagnes de sensibilisation (1 cons. Nat.)	X				Ministère de la justice		PNUD DGTTF	2.000\$
	2. Organiser une campagne de sensibilisation dans chacune des 5 régions		X	X		Ministère de la justice			DGTTF
TOTAL GENERAL									100.000\$